

Cour d'assises : il avait juré de dire la vérité, il l'a dite, rien que la vérité, je veux le croire ; toute la vérité, il ne l'a pas fait ! Il ne l'a pas fait, car il a refusé de faire connaître le dénonciateur ! Il parle d'un serment prêté, je ne connais pas ce genre de serment, mais je connais celui que l'on prête devant la Cour d'assises, qui est de dire toute la vérité. Quand au dénonciateur — s'il existe — ce fonctionnaire mystérieux et masqué, je n'en dirai qu'un mot : nous préserve la Providence de fonctionnaires pareils. »

A ces mots, dits d'une voix vibrante, une salve d'applaudissement éclate, la salle est littéralement enlevée. M. le président, qui n'a cessé de diriger ces débats avec la plus parfaite impartialité, arrête aussitôt cette manifestation.

* * *

M. Jacquier continue, l'accusation s'écroule de plus en plus : « Il n'y a plus que des décombres, » disait-il au début ; mais à mesure qu'il parle, il n'y a même plus de poussière, il n'y a plus rien, et l'éminent avocat termine alors, superbe : « Oui, Messieurs, l'Institut des Frères, dérogeant, pour la première fois peut-être, à une règle fort sage, l'Institut qui sait couper le membre gangrené, l'Institut a voulu que le Fr. Thiébaud comparût devant vous avec sa robe de religieux ; trois Frères directeurs ont été spécialement délégués pour l'assister à cette audience, et nous-mêmes, mon ami M. Lemaitre et moi, nous avons été chargés de le défendre devant vous. Si l'Institut a fait cela, c'est qu'il était convaincu, après un minutieux examen, de l'innocence complète, entière, absolue du Frère ; cette conviction, vous l'avez aussi, Messieurs les jurés, c'est pourquoi vous l'acquitterez, j'en suis certain, et je me sens rassuré en pensant que si la robe de mon client ne doit pas être un rempart, elle ne sera pas non plus une cible ; car je sais que je m'adresse à des jurés probes et libres ! Vous l'acquitterez donc pour lui, pour sa famille, pour son Institut, et le repos sera meilleur pour lui et pour vous, car vous aurez la conscience tranquille, ayant fait votre devoir ! »

Le commissaire d'Embrun s'était évadé de la salle avant la plaidoierie.

Le jury a rendu, comme on s'y attendait, un verdict négatif sur tous les points et le Fr. Thiébaud a été acquitté.

* * *